

# REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès



## HUITIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA).

(Genève, du 22 au 26 Aout 2022)

Intervention de son Excellence Mr Laouali LABO  
Ambassadeur, Représentant permanent du Niger auprès des  
Nations Unies et des Organisations Internationales.

« POINT 5 : DEBAT GENERAL

## **Monsieur le Président,**

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre aimable Présidence de nos travaux et vous souhaiter plein succès dans la conduite de cette deuxième partie de la huitième conférence des Etats Parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA), qui se tient deux semaines après le débat public du 8 août 2022 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le thème « La paix et la sécurité en Afrique : renforcement des capacités pour le maintien de la paix », débat qui a reconnu l'apparition de plusieurs poches d'insécurité en Afrique due à la prolifération d'armes, à l'extrémisme violent et à l'augmentation des réseaux de criminalité transnationale organisée.

Le Niger, s'il est encore besoin de le rappeler, est profondément attaché aux objectifs du Traité sur le Commerce des Armes, et d'une façon générale, à tous les instruments juridiques visant la maîtrise et le contrôle des armes, en raison de l'idéal de paix qu'ils induisent.

La situation insécuritaire que nous vivons aujourd'hui au Sahel et sa propension à s'étendre sur plusieurs autres régions de l'Afrique et du reste du monde nous conforte dans la croyance que sans un engagement plus fort et plus déterminé de toutes les parties prenantes dans la maîtrise de la circulation des armes, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée restera une velléité à l'échelle mondiale.

En une décennie, les pertes en vies humaines, les quantités d'armes en circulation et la flambée des actes de criminalité transnationale organisée dans nos pays remettent sur tapis, toute la problématique de la paix dans cette partie du monde.

Dans cette optique, nous nous réjouissons de voir cette deuxième partie de la huitième Conférence d'examen du Traité sur le Commerce des Armes aborder les questions d'universalisation du Traité, de son application, de la transparence, et de l'assistance aux parties nécessiteuses, entre autres.

En effet, sans une universalisation du Traité, l'efficacité que nous recherchons de tous nos vœux sera limitée, au risque d'aggraver la circulation illicite des armes et leurs conséquences sur la paix de plusieurs Nations.

S'agissant de la mise en œuvre du Traité par les Etats Parties, on peut se féliciter des efforts poursuivis, particulièrement au plan de la soumission des rapports et d'amélioration de la transparence, et inciter toutes les parties prenantes à davantage d'engagement dans ce sens.

Le Niger a produit et soumis cette année pour la première fois, son rapport initial qui prend en compte les données des années antérieures à titre de régularisation, et le rapport annuel sur les importations et les exportations d'armes classiques effectués depuis l'entrée en vigueur du Traité pour le Niger et cela, conformément à l'article 13 du Traité.

Ces rapports détaillent la situation générale de mise en œuvre nationale de cet instrument et le niveau de réalisation des buts fixés et rappelle le besoin de mon pays de bénéficier de l'assistance prévue en la matière pour aller de l'avant.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation reviendra sur les réalisations faites dans le cadre de la mise en œuvre du TCA par la structure nationale compétente mise en place par le Niger avant même l'adoption de ce Traité afin de collecter les armes irrégulières détenues depuis les premières rebellions connues par le pays dans les années 1990, j'allais dire la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI), qui représente aujourd'hui l'Autorité Nationale en matière de désarmement et de contrôle des armes conventionnelles et non conventionnelles au Niger.

Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux.

**Je vous remercie.**